TOPONYMIX

Note toponymique 11

L'AFFICHAGE DES NOMS DE VOIES DE COMMUNICATION

L'information tient dans notre vie une place sans cesse croissante. La signalisation routière n'échappe pas à cette tendance. En effet, le développement du réseau routier et l'évolution des conditions de circulation depuis quelques décennies ont accru les besoins de ceux qui désirent se déplacer dans un environnement sécuritaire. En plus de la signalisation routière de base, les usagers apprécient rencontrer sur leur route des indications se rapportant à des services, à des activités ou à des points d'intérêt touristique ainsi qu'à des informations relatives à des situations d'urgence. La population locale, y compris les élus municipaux, prend de plus en plus conscience de l'importance de la signalisation et de l'affichage pour répondre aux besoins de sécurité, de bien-être et de promotion sur leur territoire.

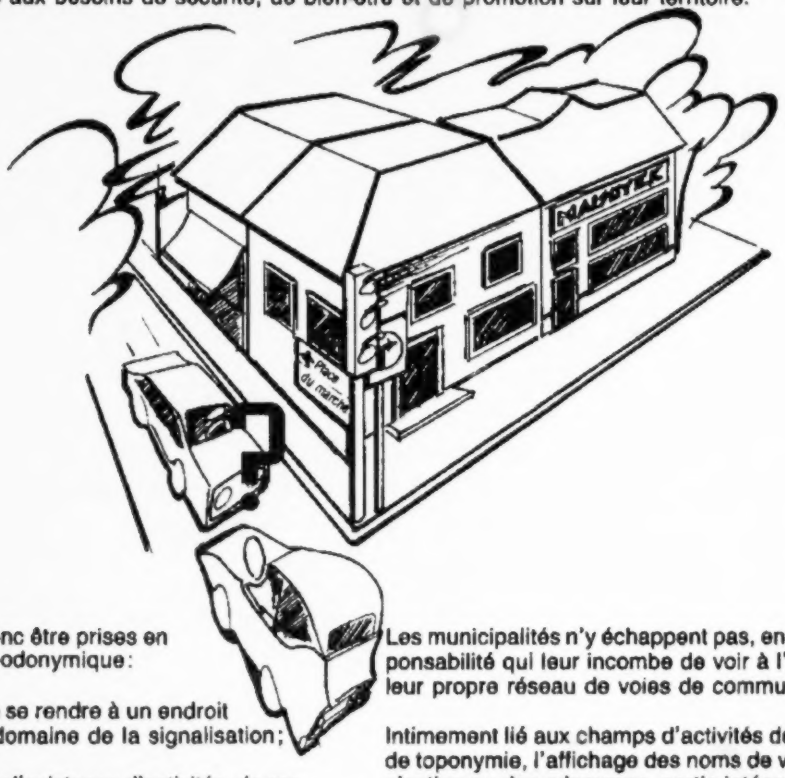

Deux fonctions doivent donc être prises en compte dans l'affichage odonymique :

— permettre à l'usager de se rendre à un endroit donné, ce qui est du domaine de la signalisation;

— faire connaître à l'usager l'existence d'activités, de services et de centres d'intérêt.

Au Québec, le ministère des Transports représente certes le plus important intervenant dans le domaine de la signalisation routière. Il est à l'origine de l'établissement des normes pour la conception et l'installation des panneaux et des signaux du réseau routier. D'autres ministères et organismes privés et publics sont concernés de près ou de loin par ce champ d'activité, depuis la conception jusqu'à la fabrication des signaux d'affichage. Les municipalités n'y échappent pas, en raison de la responsabilité qui leur incombe de voir à l'identification de leur propre réseau de voies de communication.

Intimement lié aux champs d'activités de la Commission de toponymie, l'affichage des noms de voies de communication ou des odonymes, partie intégrante de la signalisation routière, est traité dans ce bulletin sous l'angle de la recherche d'une plus grande cohésion parmi les intervenants dans le traitement de cette catégorie de toponymes. L'affichage odonymique constitue un élément essentiel du paysage urbain et un indice bien visible d'une organisation planifiée de l'espace. Plusieurs arguments militent en faveur des investissements que peuvent consentir les municipalités dans des projets d'affichage visant à mettre en valeur la toponymie locale.

Commission de toponymie
Québec

ISSN 0838-4150

2008-05695/

Au-delà de l'aspect pratique de l'affichage odonymique, la rentabilité de tels projets est évaluable sur plusieurs autres plans:

— éducatif et culturel

Les noms de lieux, étroitement liés à l'histoire, constituent des témoins visibles de l'époque à laquelle ils ont été attribués; très représentatifs des traits culturels d'une communauté qu'ils consignent pour les générations à venir, ils deviennent porteurs de l'identité de la collectivité.

— environnemental

Une signalisation esthétique, cohérente et fonctionnelle, par opposition à une signalisation confuse, disparate et inefficace, contribue à assurer une bonne qualité visuelle de l'environnement.

— promotionnel

En plus de permettre à l'usager d'accéder rapidement à un lieu, la signalisation facilite le repérage et, en quelque sorte, la promotion des activités et des services, qu'ils soient industriels, commerciaux, culturels ou touristiques.

— sécuritaire

Une signalisation adéquate représente une aide précieuse et rassurante pour les personnes qui se déplacent dans un milieu qui ne leur est pas familier. Le fait d'avoir accès à un lieu sans encombre contribue à assurer à tous égards la sécurité des voyageurs. Une signalisation directionnelle normalisée est en mesure de répondre adéquatement à cet objectif, notamment lors de déplacements d'urgence (maladie, accident, panne, vol, etc.) dans des lieux inconnus ou peu familiers.

— social

Une signalisation bien conçue reflète le développement et le maintien d'une identité propre à la collectivité. En effet, elle exprime, tout en les appuyant, divers éléments de cette identité, telles l'organisation des services, la promotion du centre-ville, les interventions relatives aux bâtiments et aux espaces publics, la relance économique pour créer un environnement accueillant. Tous ces éléments laissent transparaître le dynamisme de la population locale.

Bref, une signalisation routière esthétique, originale, précise, consolidant un environnement sécuritaire, constitue un attrait supplémentaire pour les visiteurs et les touristes.

Plusieurs éléments doivent être considérés dans l'affichage des noms de voies de communication: la précision du message, sa présentation quant au graphisme et au choix du support de même qu'à celui des matériaux et de l'emplacement.

1. Précision du message

La Commission de toponymie, qui officialise les noms de lieux dans leur forme complète, recommande que l'affichage comporte tous les constituants du nom officiel sans avoir recours, dans la mesure du possible, aux formes abrégées. Un nom de voie de communication ou odonyme est composé de deux parties: le générique, qui caractérise la nature d'une voie de communication (ex.: **Autoroute** dans **Autoroute Charest**); le spécifique, qui identifie d'une façon particulière l'entité concernée (ex.: **Sainte-Catherine** dans **Rue Sainte-Catherine**).

1.1 Présence du générique

L'élément générique fait partie de la dénomination et sa présence n'est pas facultative sur les panneaux de signalisation, malgré la pratique malheureusement fort répandue de l'omettre en n'inscrivant que l'élément spécifique.

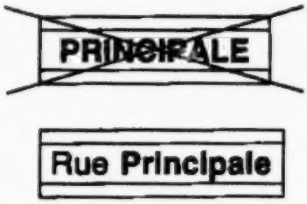

Cette recommandation vise à éliminer toute confusion éventuelle dans l'esprit des usagers en ne laissant aucune place à l'interprétation sur le type d'entité nommé (rue, avenue, impasse, place, etc.). L'affichage des odonymes représente une forme de diffusion des dénominations. Il est dans l'intérêt de tous de ne laisser planer aucun doute sur le générique en usage afin d'éviter la propension à une multiplication des variantes parmi les usagers. Un principe fondamental en toponymie, préconisé par les conférences des Nations Unies sur les noms géographiques, exige que tout lieu ne doit se voir attribuer qu'un seul nom, écrit dans une forme unique. Au Québec, les principaux termes génériques rencontrés dans la composition des odonymes sont les suivants: autoroute, avenue, boulevard, carré, chemin, côte, croissant, impasse, montée, place, promenade, rang, route, rue, ruelle, sentier.

1.2 Place du générique

La position du générique dans un odonyme doit être conforme à l'usage du français. De façon générale, le générique précède le spécifique dans l'affichage.

Exemples : Rue **Maple**
Boulevard **Jean-XXIII**

Dans le cas des odonymes établis d'après le système numéral, les adjectifs numéraux précèdent le nom auquel ils se rapportent. Il en est de même lorsque le générique est accompagné d'un qualificatif.

Exemples : **12e Rang**
Grande Allée Est
Le Vieux Chemin

Lorsque le spécifique est un terme français de la langue générale, l'emploi des particules de liaison appropriées pour faire le lien avec le générique est fortement suggéré. Cette recommandation s'inspire tout simplement d'une règle de la syntaxe française.

Exemple : Chemin du **Bord-de-l'Eau**

1.3. Lettres majuscules et minuscules

Dans la composition des inscriptions odonymiques, la Commission suggère de faire appel aux lettres majuscules et minuscules. L'utilisation exclusive des lettres majuscules peut comporter des inconvénients qu'illustre l'exemple suivant:

Exemples : Rue de **Bernières** — Évoque le nom d'une ville du Québec annoncé par la préposition **de**.

Rue **De Bernières** — Évoque le nom du premier curé de Québec.

Le fait d'afficher ces deux noms en lettres majuscules ne laisserait pas voir cette nuance quant à l'origine du nom. De plus, il n'est pas prouvé qu'une inscription dont toutes les lettres sont majuscules soit plus lisible qu'une autre utilisant majuscules et minuscules.

1.4 Accents et autres signes diacritiques

Les accents et autres signes diacritiques doivent apparaître dans les inscriptions odonymiques. Cette règle s'applique autant aux lettres majuscules que minuscules. Cette décision fait suite à un avis de recommandation de l'Office de la langue française, publié le 26 mai 1979 à la *Gazette officielle du Québec*. Cet avis stipulait que les majuscules prennent les accents, le tréma et la cédille lorsque les minuscules en comportent.

Exemples : Rue de l'**Église**
Chemin de l'**Île**

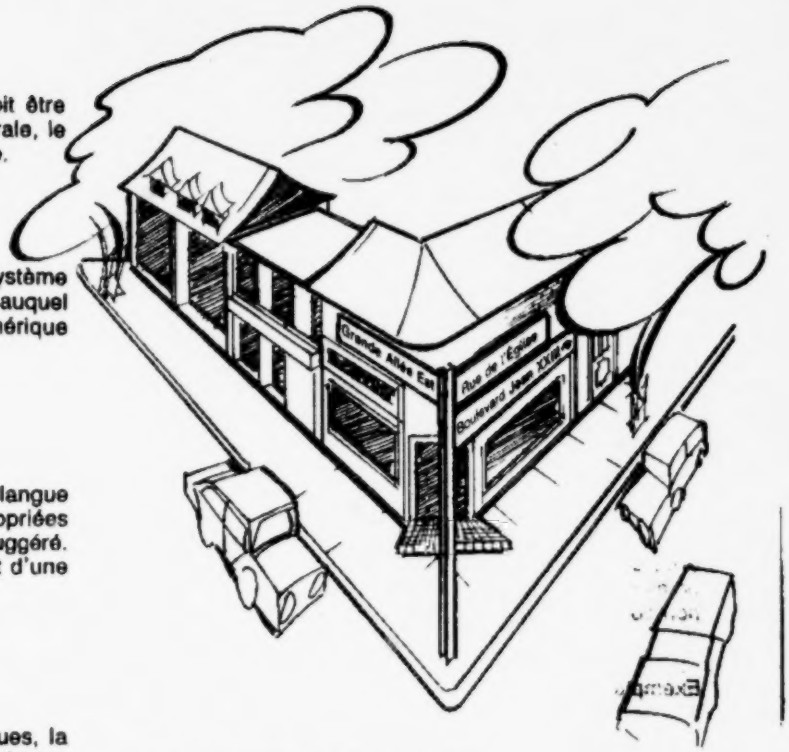

1.5 Le recours à l'abréviation

La longueur du nom et le manque d'espace sur un panneau de signalisation amènent occasionnellement à avoir recours à l'abréviation de certaines parties du toponyme. Dans ce cas, quelques règles doivent être respectées dont celle voulant que le générique soit le premier élément du nom que l'on abrège.

Si l'abréviation du générique ne suffit pas pour le besoin d'espace sur les panneaux indicateurs, les règles d'abréviation s'appliquent, à la rigueur, aux constituants de l'élément spécifique tels les mots Saint (St), Sainte (Ste), Notre-Dame (N.-D.) et les points cardinaux. De même, les désignations établies d'après le système numéral sont généralement affichées suivant la forme ordinale chiffrée.

Exemples : Boul. **St-Jean-Baptiste O.**
102e Avenue

À ce sujet, le lecteur pourra se référer à la page 26 du *Guide odonymique du Québec*, publié en juillet 1987 par la Commission de toponymie. De plus, à la page 78 du même document, il trouvera la liste des termes géographiques et de leurs abréviations recommandées.

Évidemment, en jouant avec la grosseur des caractères et avec les dimensions des plaques, on peut aussi envisager l'utilisation de plus d'une ligne pour inscrire les noms et éviter l'abréviation.

2. Présentation du message

2.1 Graphisme

Il convient d'accorder une importance particulière à la représentation graphique afin de faciliter la lecture du message. Cette composante prend une grande importance en vertu du fait que les usagers, souvent au volant de leur véhicule, doivent en effectuer une lecture rapide.

2.1.1 Plaques odonymiques

Bien qu'il demeure tout à fait acceptable d'utiliser le même caractère typographique dans l'affichage des odonymes pour l'ensemble de la désignation, la tendance actuelle consiste à mettre le spécifique en évidence par l'emploi d'un caractère typographique plus gras que celui employé pour le générique et les particules de liaison. Toutes les illustrations de ce texte sont d'ailleurs présentées suivant ce système.

Exemple : Côte de la **Montagne**

On notera cependant que les dénominations établies d'après le système numéral et celles dont le générique est accompagné d'un qualificatif ne comportent pas cette distinction dans l'inscription sur la plaque. Cet artifice graphique se prête mal à ce type de désignation à cause de la position du générique. Un caractère typographique uniforme convient davantage dans ces cas.

Exemples : **Grande Allée**
1re Avenue

Après avoir fixé les modes de représentation graphique du nom, on peut faire intervenir d'autres éléments pour personnaliser davantage la signalisation en milieu municipal. Les méthodes de signalisation traditionnelles (lettres noires sur fond blanc ou lettres blanches sur fond vert) se voient de plus en plus abandonnées au profit de techniques de représentation graphique plus élaborées. Par exemple, certaines municipalités ajoutent leurs armoiries ou leur logo sur chacune des plaques à gauche de la désignation. D'autres préfèrent faire appel à une couleur foncée comme base et utiliser un lettrage clair tout en conservant leurs armoiries ou leur logo. Enfin, certaines modifient la forme de la plaque tout en utilisant la couleur.

Exemples :

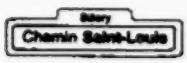

2.1.2 Points cardinaux

Lorsqu'un nom de voie de communication comporte un point cardinal, ce dernier fait partie de l'élément spécifique de l'appellation. Il importe donc de lui accorder le même traitement graphique qu'à l'élément spécifique dont il fait partie.

Exemple : Boulevard **Jean-Talon Ouest**

2.1.3 Changements de noms

Pour illustrer les changements de noms dans l'affichage, une solution à retenir est celle d'utiliser temporairement deux plaques et un symbole graphique de façon à attirer l'attention.

Exemples : Rue de la **Concorde** — Apposer sur la plaque désuète une ligne diagonale, de couleur contrastante ou, en tout cas, bien visible.

Rue de la **Faune** — La plaque affichant le nouveau nom doit correspondre aux normes techniques les plus récentes de la municipalité.

Cette solution assure une transition dans le processus d'implantation des nouveaux noms dans l'usage.

2.2 Support et emplacement

Au lieu d'installer des poteaux pour supporter les plaques odonymiques, on tire profit couramment des infrastructures en place (poteaux supportant les feux de signalisation, lampadaires, édifices ou autres constructions s'ils sont à proximité de la voie carossable) localisées aux intersections pour fixer les plaques odonymiques. Cette façon de procéder est valable en autant qu'on respecte une uniformité quant à la hauteur et à l'emplacement de ces dernières.

Les plaques odonymiques doivent être installées aux intersections près des trottoirs à une hauteur qui permet d'en faire la lecture sans avoir à relever la tête, même à courte distance.

L'espace libre laissé sous les panneaux indicateurs doit être suffisant pour éviter le vandalisme et ne pas gêner le stationnement ou les manœuvres des véhicules. La hauteur des amoncellements de neige devra être prise en compte lors de l'installation de la signalisation dans les régions rurales et dans les secteurs urbains où la neige des voies de communication est déposée sur les terrains adjacents.

2.3 Matériaux

Le choix des matériaux revêt beaucoup d'importance si l'on veut augmenter la durée de vie des plaques odonymiques, constamment exposées aux fortes variations qui caractérisent notre climat. Aujourd'hui, l'aluminium sert à la fabrication de la plupart des enseignes utilisées pour les noms de rues. Ce matériau est recouvert d'une pellicule réfléchissante dont la durée de vie varie de 7 à 10 ans. Cette caractéristique facilite le repérage des panneaux de même que sa lecture la nuit venue. Les plaques sont coupées à la largeur voulue afin de permettre l'écriture du nom. Quant à leur hauteur, elle s'échelonne entre 15 et 22 centimètres offrant ainsi la possibilité d'écrire le nom sur deux lignes.

Le coût de fabrication d'une plaque odonymique se situe actuellement entre 15 et 25 dollars en moyenne. L'utilisation de plusieurs couleurs augmente évidemment le coût de production qui varie selon les fournisseurs et le nombre de panneaux fabriqués. Dans certains secteurs, il pourrait être intéressant d'envisager l'installation de panneaux lumineux.

3. Mentions particulières à caractère historique et patrimonial

Pour faciliter la lecture et la compréhension du message sur un panneau de signalisation, il faut réduire au minimum les renseignements à inscrire. Comme la signalisation s'adresse principalement à des automobilistes souvent non familiers avec le territoire et circulant à une vitesse quelquefois assez élevée, il importe de tenir un compte rigoureux de ce critère.

Cependant, dans des secteurs urbains particuliers, comme les arrondissements historiques ou les centres-villes, densément fréquentés par les touristes et la population locale ou régionale, les municipalités peuvent envisager d'inscrire des renseignements supplémentaires sur les plaques de noms de rues telles, par exemple, des notes historiques ou biographiques en rapport avec la dénomination. Ces renseignements devraient être inscrits en caractères plus petits ou différents. Cette approche, réservée à des secteurs restreints, peut être étendue à l'ensemble du territoire dans un deuxième temps. Par ailleurs, cette façon de faire est applicable également à d'autres types d'entités (parcs publics, ponts, édifices publics, etc.).

En plus de contribuer au développement éducatif et culturel de la communauté, l'affichage de renseignements d'ordre historique liés aux dénominations fait revivre l'histoire locale et celle de l'époque à laquelle elles ont été attribuées. Le nom, en tant que point de repère dans l'espace, perd souvent son sens avec le temps. En mettant en valeur son origine, il joue pleinement son rôle qui se veut représentatif des traits culturels d'une communauté.

Exemples :

La longueur du message sera fonction du caractère du trafic (automobile, piétonnier, de passage ou de stationnement) et de sa fluidité.

Exemples :

4.1 Identification des secteurs odonymiques

Pour faciliter le repérage et l'orientation, il peut être jugé opportun d'ajouter au réseau de signalisation primaire des éléments de signalisation d'appoint installés dans des endroits stratégiques. Cette hypothèse est à envisager dans les municipalités où des systèmes odonymiques basés sur des regroupements thématiques par secteurs (noms de fleuves, de peintres, d'inventeurs, de pionniers, etc.) ont été implantés. Ainsi, sur la ou les principales voies d'accès à ces secteurs urbains, on peut afficher la référence thématique de même que l'intervalle de la numérotation des immeubles.

Exemple :

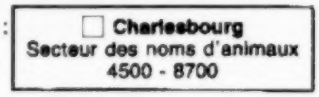

4.2 Signalisation directionnelle

Parfois, il est utile d'installer des plaques de signalisation avec des indications directionnelles pour annoncer les noms de voies de communication qui sont éloignées ou non contiguës aux artères principales.

Exemple :

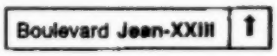

4.3 Identification des centres d'intérêt

Pour annoncer les principaux centres d'intérêt de la municipalité (centre-ville, marché, secteur historique, etc.), une signalisation directionnelle saura satisfaire les besoins des usagers. Pour ce type d'affichage, il serait approprié d'utiliser une ou des couleurs différentes de celles employées pour le réseau de voies de communication.

Exemple :

4.4 Plan du territoire municipal

Finalement, à différents endroits du territoire municipal (aux entrées et sorties des villes, sur les principales voies d'accès, près des lieux de transit comme les gares et les aéroports, sur les places publiques) des panneaux illustrant le réseau de voies de communication sont toujours utiles pour orienter les usagers. Les noms des secteurs odonymiques, s'il y a lieu, et les intervalles dans la numérotation des immeubles sont d'autres éléments intéressants à inclure sur un tel support d'information. Près de ces panneaux, à des endroits déterminés, il serait de mise de prévoir l'espace nécessaire pour permettre le stationnement de quelques voitures. De cette manière, les usagers auront tout le temps voulu pour consulter le plan municipal sans nuire à la circulation.

Tous les intervenants devraient avoir comme objectif de minimiser les impacts négatifs d'une mauvaise nomenclature odonymique transposée dans l'affichage. D'où l'importance de planifier les interventions à caractère dénominatif dans l'ensemble du réseau de voies de communication afin d'atténuer le plus possible les résistances au changement qu'exprimeront les différents groupes de pression. À cause du rôle de la signalisation dans la sécurité des déplacements, on doit lui accorder autant d'intérêt qu'aux autres aménagements et mobiliers urbains. La signalisation ne doit pas être laissée à l'abandon, mais plutôt considérée comme un patrimoine à conserver et à entretenir.

Diverses possibilités s'offrent aux municipalités désireuses d'aborder les sujets liés à l'identification et l'affichage des noms de voies de communication. Les programmes des gouvernements fédéral et provincial, mis sur pied pour revitaliser les centres-villes, constituent des incitations pour mettre en branle le processus de renouvellement de l'affichage dans un des secteurs les plus fréquentés des territoires municipaux où il y a une affluence de clientèles souvent diversifiées. Une signalisation efficace attire la clientèle et l'affichage est un élément parmi d'autres dans l'environnement qui influence la perception des usagers du milieu.

La Commission de toponymie est en mesure de conseiller les municipalités quant aux correctifs à apporter à leur système odonymique actuel et quant à la planification de leur système d'identification des voies de communication à venir. La Commission met à la disposition de sa clientèle un document intitulé *Guide odonymique du Québec*, qui regroupe tous les sujets liés au traitement des noms de voies de communication.

Les lecteurs désireux d'obtenir des renseignements supplémentaires sur l'un ou l'autre des sujets abordés dans ce document peuvent communiquer avec la Commission de toponymie.

Recherche et rédaction
Pierre Barabé

Production
Commission de toponymie
Direction du secrétariat et
de la toponymie officielle

Pour renseignements supplémentaires
Informations générales: (418) 643-9705
Consultations toponymiques: (418) 643-2817

Québec